

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCIEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCIEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Janvier 2017

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 006-1440/16/CM

**■ Approbation de l'avenant n°14 pour le territoire de Marseille Provence à la convention de délégation des aides à la pierre avec l'Etat
MET 16/1997/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La délégation des aides à la pierre, permettant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement social (à l'exception des aides de l'ANRU) et de la réhabilitation de l'habitat privé, a été prise par les intercommunalités sur trois territoires :

- celui de Marseille-Provence en 2006,
- celui du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2010,
- et celui du Pays Salonais en 2014.

La délégation des aides à la pierre se traduit également par la mise à disposition auprès de l'EPCI de moyens financiers (droits à engagement et crédits de paiement) correspondants aux aides allouées.

Afin de poursuivre la délégation des aides à la pierre en 2016 sur les trois territoires concernés, le Conseil de Métropole du 30 juin 2016 a approuvé une convention cadre et des avenants entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Etat.

Des objectifs par territoire ont été fixés dans les avenants.

Pour Marseille Provence, les objectifs de production de logements sociaux, en particulier, s'élèvent à 2 465 logements locatifs (dont 1 113 PLUS, 502 PLAI et 850 PLS) et 100 PSLA.

Au regard des propositions d'opérations de logements sociaux recueillies auprès des bailleurs sociaux et susceptibles de bénéficier d'agréments et financements en 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite sur le territoire de Marseille Provence confirmer ses objectifs en PLUS et PLAI et majorer ses objectifs en PLS.

La situation en 2016 est en effet particulière. Sont envisagés en PLS :

- 284 logements contribuant à la diversification de l'offre en Quartier Politique de la Ville ou Zone Urbaine Sensible, en complémentarité des projets de rénovation urbaine,
 - 256 logements étudiants ou jeunes actifs,
 - 137 PLS destinés à des logements foyers pour personnes âgées,
 - 404 logements familiaux prévus au sein d'opérations souvent mixtes, dont 71 dans des communes carencées au titre de la loi SRU,
 - 234 PLS permettant de conventionner des logements occupés aujourd'hui en secteur libre : les locataires pourront ainsi bénéficier de loyers plafonnés, de l'Aide Personnalisée au Logement, de travaux d'amélioration dans le cadre d'une gestion durable des immeubles,
- soit un total de 1 315 logements PLS.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Janvier 2017

L'Etat, sollicité à partir de ces éléments, a répondu favorablement.

Il est donc proposé de porter pour l'année 2016 l'objectif total en PLS à 1 315, soit 465 PLS supplémentaires, et d'approuver à cet effet l'avenant n°14 pour le territoire de Marseille-Provence à la convention de délégation des aides à la pierre entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Etat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEVT 003-674/16/CM du 30 juin 2016 relative à l'approbation d'une convention cadre et d'avenants entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre 2016 ;
- La convention de délégation des aides à la pierre conclue entre la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'Etat du 6 mai 2009 et ses avenants,
- La délibération DEVT 003-674 du Conseil de la Métropole relative à l'approbation d'une convention cadre et d'avenants entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Etat dans le cadre de la délégation de gestion des aides à la pierre ;
- Le courrier de M. Stéphane BOUILLON, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 25 octobre 2016 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les demandes déposées par les bailleurs sociaux en 2016 ;
- L'intérêt de porter pour l'année 2016 sur le territoire de Marseille Provence l'objectif total en PLS à 1 315, soit 465 PLS supplémentaires, permettant notamment de diversifier l'offre dans les quartiers politique de la ville et de conventionner dans le parc social des logements aujourd'hui dans le secteur libre ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°14 ci-annexé pour le territoire de Marseille Provence à la convention de délégation des aides à la pierre entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Etat.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Janvier 2017

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer ce document et à prendre toutes dispositions y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS